

Présents :

Enseignants : Mme COZIC, Mme BAILLEUX, Mme BANCE, Mme BESREST, Mme TUON-PERROT, Mme VERRIER, Mr ANDRIEUX, Mr LEVILLAIN.

ATSEM : Mme DEROCHE.

Parents élus : Mme DUPONT, Mme GUEGAN, Mme JAMBU, Mme JUIN, Mme LAHAYE, Mme LECLANCHE, Mme LOUESSARD, Mr PETITPAS.

Mairie : Mr GOURIE (Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires).

Excusés : Mr LETORT (Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Chartres de Bretagne), Mme ABEL Aet Mr AUDIGIER (enseignants).

Explication des règles du conseil d'école : seuls les membres titulaires ont un droit de vote. L'objectif du conseil d'école c'est de permettre dans un échange constructif de prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. La durée du conseil d'école est de 2h par conséquent si une question ne trouve pas de réponse immédiate, nous reporterons le débat lors du conseil d'école suivant.

Mme COZIC présente la psychologue scolaire, Mme ASTIER qui remercie la municipalité et l'équipe enseignante pour l'accueil et la mise à disposition du matériel.

● **Le résultat des élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école :**

Sur les 345 parents inscrits sur la liste des votants, 110 ont voté. 45 sont nuls ou blancs, ce qui représente 65 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 31,88 %.

Les représentants de parents d'élèves sont au nombre de 11 (8 titulaires et 3 suppléants).

● **Le règlement intérieur :**

Rappel de Mme COZIC :

- L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe, c'est-à-dire à 8h20 dans les classes le matin et à 13h35 dans la cour l'après-midi. Les enfants sont remis par la ou les personnes qui les accompagne(nt), soit au personnel enseignant chargé de la surveillance soit au personnel chargé de l'accueil. A 13h35, les enfants faisant la sieste sont accueillis au portail et accompagnés jusqu'au dortoir par un personnel de l'école. Ils devront être allés aux toilettes à la maison avant leur retour à l'école. Les enfants sont repris, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux par écrit dans le cahier.
- Si la directrice estime que la personne ainsi désignée ne présente pas les qualités souhaitables (trop jeune par exemple), elle en avisera par écrit les parents mais devra en tout état de cause s'en remettre au choix qu'ils ont exprimé sous leur seule responsabilité. En aucun cas, les élèves ne peuvent quitter l'école seuls. A la demande de la famille, les enfants sont pris en charge par le service de garderie, de cantine. Les enfants, non-inscrits dont les parents ne sont pas arrivés aux horaires prévus seront confiés aux services municipaux (jusqu'à 18h45). Un élève ne peut quitter l'école pendant le temps scolaire qu'accompagné d'une personne accréditée, ou sur demande écrite de ses parents

Il a été rappelé que le règlement intérieur de l'école d'Orgères est basé sur le règlement départemental d'Ille et Vilaine et que ce règlement s'adresse aux adultes. L'incident du début d'année nous oblige à renforcer les contrôles de départ des parents :

- Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant devront présenter un courrier des parents l'autorisant à venir chercher leur enfant.
- le nombre de personnes autorisées à récupérer les enfants de façon régulière sera réduite à 2 personnes pour la prochaine rentrée scolaire (2022-2023).

Les sorties d'école sont problématiques depuis le covid. Beaucoup de familles ne respectent pas les gestes

barrières, passent devant les autres, interpellent les enfants à travers les grillages... Nous demandons aux familles de faire preuve de civisme et de patience pour que les sorties se fassent de façon plus sereine.

Il est important que chaque personne respecte les règles propres à l'enseignant/à l'école tant que l'enfant est dans l'enceinte de l'école (ex : ne pas appeler l'enfant à travers la grille, respecter les gestes barrière grâce au marquage au sol), afin que les sorties se fassent de manière sereine et fluide.

Il y a 4 lieux différents pour les sorties de classes cette année.

Situation COVID niveau 2 : Les sorties de classe se font de nouveau à l'extérieur cette année, en raison du risque trop important de brassage dans l'établissement. La configuration du bâtiment étant trop compliquée, et les couloirs trop étroits.

Le protocole sanitaire a été élaboré avec la municipalité.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

● **Bilan de la rentrée scolaire :**

	TPS	PS	MS	GS	Total
Carole Bailleux	1	11	13		25
Christine Tuon Perrot-	1	9	16		26
Agnès Verrier	2	8	16		26
Sylvain Andrieux et Marie Abela-	3	7	10		20
Lydie Bance		6		19	25
Tifenn Cozic et Matthieu Audigier		6		18	24
Maxence Levillain		9		11	20
Magalie Besrest				25	25

L'Inspection académique demande un retour des prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2022 dans 15 jours

Une enquête vous sera distribuée afin de savoir si des parents prévoient d'inscrire leur enfant né en 2019 dans notre école et si les enfants déjà inscrits restent à Orgères pour l'année scolaire prochaine. N'hésitez pas à faire passer l'information à votre entourage afin de connaître au plus vite et au plus juste les effectifs pour la rentrée de septembre 2022.

Il est toutefois rappelé que cette enquête ne vaut pas pour inscription.

Afin d'inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2022, vous devez contacter la directrice afin de prendre rendez-vous avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant.

Pour les inscriptions des TPS nous avons convenu avec M. Cochaud que la mairie sera seule décisionnaire des inscriptions TPS dans la mesure du nombre de place octroyée par l'inspection académique (pour le

moment 4 places en monolingue et 3 places en bilingue). Il convient donc d'adresser directement ses demandes à la mairie. La directrice ne prendra donc aucune inscription d'enfant née en 2020 avant la décision du maire.

65 élèves TPS/PS font la sieste. Les MS font un temps calme en classe, sur tapis (type yoga) ou au sol avec une galette comme oreiller selon les classes. Il a été demandé par les parents élus s'il pouvait y avoir une alternative plus confortable que les galettes. Un manque de place de stockage a été avancé par les enseignants pour des achats supplémentaires de tapis.

Ouverture de classe bilingue français/breton à la rentrée de septembre 2021.

Les enseignants ont été affectés à l'établissement moins d'une semaine avant la rentrée des classes. Malgré l'anticipation de la directrice Mme COZIC et de la municipalité sur les meubles et matériels (livraison initialement prévue fin juillet), les classes sont pleinement opérationnelles seulement depuis mi-octobre. En cause : la pénurie de matières premières, qui a retardé la livraison du mobilier.

Inscription 2022-2023 : Mme COZIC doit annoncer les effectifs pour la rentrée prochaine le 26 novembre. Les inscriptions ont débuté.

Les parents d'élèves qui ont l'intention d'inscrire leurs enfants l'année prochaine pour une première rentrée à l'école publique maternelle d'Orgères, sont invités à se rapprocher de Mme COZIC dès que possible. Cela permettra d'estimer au plus juste le nombre d'élèves présents en septembre 2022.

Il est d'usage qu'une nouvelle classe soit ouverte dans une école si la moyenne des élèves par classe est égale ou supérieure à 30 élèves (hors effectif bilingue). Au vu des effectifs toujours grandissants sur la commune d'Orgères (+ 27 inscriptions en maternelle) entre le 31 août 2021 et le 9 novembre 2021), il est important d'anticiper au mieux les effectifs de 2022/2023, afin d'éviter des classes surchargées à la rentrée prochaine. La décision définitive reviendra à la direction académique, mais en tant que parents nous pouvons apporter le plus d'éléments possibles pour espérer l'ouverture d'une nouvelle classe (inscriptions faites le plus tôt possible, enfants physiquement présents le premier jour de la rentrée pour que l'inspecteur puisse les compter...)

Inscription TPS => changement des critères

Pour les enfants nés en 2020 : 7 places en TPS (3 en classe bilingue, 4 en classe monolingue).

Les demandes d'inscription en TPS doivent être faites par écrit à la mairie. La mairie a défini les critères de priorité suivants :

1. Domiciliation
2. Ressources
3. Mois de naissance
4. Mois de demande

Condition sine qua non : Mme COZIC précise que l'enfant doit être prêt et propre pour son entrée à l'école.

L'enfant peut effectuer sa rentrée en septembre ou en cours d'année pour les TPS.

- **PPMS et Sécurité**

Le plan particulier de mise en sûreté sont deux documents établis en conformité avec la circulaire ministérielle n° 2002-119 du 29 mai 2002. Un premier document permet d'élaborer les conduites à tenir en cas de risques naturels, accidents industriels, chimiques ou nucléaires et un second document concerne les risques « attentat » ou « intrusion extérieure ».

Pour une mise à l'abri dans les locaux de l'école ou aux abords de l'école, les exercices sont mis en place 1 fois dans l'année.

Nous effectuons également des exercices incendie.

Les exercices incendie sont réalisés 3 fois par an :

Le 1^{er} exercice a eu lieu le 14 septembre pour la classe de Mme BANCE. Les 23 élèves présents sont sortis en 45 secondes.

Le 28 septembre à 9h30, ce même exercice a été effectué pour le bâtiment principal. Les 161 élèves présents sont sortis dans le calme en 1 minute 34.

Le PPMS (plan de mise en sécurité) 2 exercices par an :

Intrusion attentat : un exercice de fuite sera fait avec l'élémentaire soit environ 500 élèves vont participer ensemble à l'exercice.

Risque majeur : exemple fuite de gaz extérieur : un confinement sera fait, les enfants doivent rester dans le bâtiment, fenêtres fermées le temps de l'exercice.

A chaque fois, ces exercices sont présentés aux enfants sous forme ludique, afin de leur inculquer les réactions à avoir en cas d'alerte sans les affoler ou les stresser.

- **Vie et fonctionnement de l'école**

1. Communication

Pour donner suite à la réception des questionnaires remplis par les parents, les parents élus ont demandé à ce que la communication soit améliorée, et que l'information passe plus à l'écrit.

Mme COZIC rappelle qu'il n'y a pas de secrétariat. La directrice s'occupe des rendez-vous d'inscription, les informations les changements de protocoles, les absences, les élèves à besoin particulier, les réparations, les appels téléphoniques, les urgences... chaque mardi et un lundi sur trois. Les autres jours, Mme COZIC enseigne aux enfants de sa classe.

Les informations sont disponibles via les sources suivantes :

- Site de l'école: <https://ecole-maternelle-lesgrainsdorge-orgeres.ac-rennes.fr>
- Cahier de liaison
- Mail: ecole.0351873w@ac-rennes.fr ou mail de classe
- Espace modulo (Toutatice), en cours de mise en place
- Demande de rendez-vous

Les parents élus échangent sur l'éventuelle utilisation d'une application smartphone comme autre outil de communication avec les familles : EduCartable (utilisé par d'autres communes alentours (ex : Bourgbarré).

Mr GOURIE prend note afin de s'informer.

2. Absence

Concernant l'absence des enseignants, s'il n'y a pas de remplaçant disponible sur notre secteur, les élèves sont répartis sur les différentes classes de l'école (suivant le protocole décidé par le ministère).

ATSEM : 1 personne est absente depuis fin septembre (classe bilingue de Marie Abela et Sylvain Andrieux TPS-PS-MS).

La mairie a recruté Estelle, Tamara et Emmanuelle en renfort pour les temps méridiens/périscolaires (à 12h00, entre 13h35 - 14h20 (temps d'absence des ATSEM (pause méridienne, sieste), ainsi qu'à 16h15). Elles ont donc pu compenser les absences des ATSEM depuis la rentrée.

Monsieur GOURIE est remercié, les enfants sont plus détendus, moins d'incidents des enfants sur le temps périscolaire.

Un logiciel sera mis en place prochainement pour gérer au mieux les plannings et besoin périscolaire.

Mr GOURIE annonce pour la rentrée 2022-2023 au plus tard, que toutes les ATSEMS seront présentes à temps plein sur le temps scolaire. Pour rappel, la pause méridienne de plusieurs ATSEM est actuellement sur le temps scolaire (ex : pause de 11h à 11h45).

3. Travaux effectués / achats / budget

L'école maternelle a obtenu de la mairie environs 8000 € de budget pour financer le matériels scolaires, les jeux... et non pas 12800 euros comme annoncé lors du dernier conseil d'école. Un budget exceptionnel de 2600 euros a été accordé pour équiper en matériel pédagogique (jeux) 2 classes.

Travaux effectués

- Toit refait, plus de fuites
- Structure extérieure installée cet été
- Les peintures des murs des classes de Mmes BAILLEUX et TUON-PERROT ont été réalisées
- Remplacement des néons par des lumières LED dans la classe de Mme COZIC

Achats prévus

- Modules de jeux extérieurs commandés

Travaux à effectuer

- Réfection sanitaire : colle amiante sur le carrelage
- Pour l'escalier donnant sur la cour, en attente mars 2023 en rapport avec l'extension du groupe scolaire

La réunion de travail concernant l'extension du groupe scolaire est décalée à mars 2022. Fin des travaux prévue en 2024.

En attendant, les ouvertures de classes qui seront faites d'ici 2024 (+200 élèves sur les écoles), des modules de classes type ALGECO seront envisagés (achat qui servira pour le déplacement du centre de loisirs).

Activités scolaires régulières :

- **La médiathèque municipale** les élèves se rendront de manière régulière à la médiathèque avec l'intervention de la bibliothécaire qui propose une lecture aux enfants.
- **Prix bulle de lecture** : pour les enfants de grande section, élection d'un livre préféré selon une sélection avec une intervention d'Aurélia Lé qui vient faire une présentation aux élèves.

Par ailleurs, le projet d'école sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Fin de séance à 20h00. Prochain conseil d'école le 15 mars.